



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'UEBERSTRASS
Compte rendu de séance du vendredi 24 septembre 2021**

Sous la présidence de Madame LEY Marie-Cécile, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00

Présents : M. WININGER Sébastien, Adjoint, Mmes VANSTEENKISTE Paméla, Mme LEY Marie-Eve, adjointes, MM RABASTE Michel, PETER Daniel, STREICHER Marc, Mmes PATRIX Caroline, Mme SAHM Aurélie, ECKENSCHWILLER Carine

Absent excusé : M. BERTHAULT Pascal

Secrétaire de séance : Myriam OEUVRARD

Ordre du jour :

1. Approbation procès-verbal du 02/07/2021
2. Modification de la Convention de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance
3. Convention de télétransmission à la Sous-Préfecture
4. Modification de la délibération du 04/06/2021 portant création d'un emploi permanent de secrétaire de la mairie
5. Suppression d'un emploi permanent de secrétaire à la mairie
6. Contrôle des poteaux incendie
7. Etat des lieux des communes en prévention des déchets
8. Point travaux et urbanisme
9. Divers

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 02/07/2021 :

Le procès-verbal, envoyé à tous les membres du conseil municipal le 13/07/2021, est commenté par le maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – Modification de la Convention de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance

Madame le maire indique au Conseil que par courrier du 20 août 2021, le Centre de Gestion nous informe de la résiliation de la Convention actuelle concernant la participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance du fait des augmentations en matière d'absentéisme pour raison de santé et qu'à cet effet l'assureur a proposé un aménagement tarifaire pour le 1^{er} janvier 2022.

Nous avons le choix d'acter l'augmentation des taux de 10 % ou de notifier la résiliation de l'adhésion.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et autorise le Madame le maire à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

POINT 3 - Convention de télétransmission à la Sous-Préfecture

Madame le maire présente au conseil le dispositif « ACTES », développé par le ministère de l'Intérieur, qui permet aux collectivités locales de dématérialiser les échanges liés au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire conformément à l'article 139 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui autorise la transmission des actes par la « voie électronique ».

Il s'agit d'un outil simple qui se veut efficace, rapide, moderne et qui permet de réduire les coûts (photocopies, affranchissements), d'accélérer les échanges et de prolonger la chaîne de dématérialisation mise en place dans de nombreuses collectivités. Mais aussi au Maire de faire la navette vers la SP qui est à Altkirch.

Les différents actes pour lesquels seront utilisés l'outil « ACTES3 » seront les délibérations du conseil municipal, les actes budgétaires.

Nous avons souhaité saisir cette occasion de simplifier le travail des élus et du personnel administratif de notre commune mais aussi d'accélérer et de sécuriser le caractère exécutoire des actes par la réception quasi instantanée, sous forme dématérialisée, de l'accusé de réception.

Le marché a d'ores et déjà été passé avec notre opérateur JVS afin de permettre la souscription à « ACTES ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que le maire signe le contrat de souscription entre la commune et JVS MAIRISTEM ;
- -donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Haut-Rhin ;

POINT 4 – Modification de la délibération du 04/06/2021 portant création d'un emploi permanent de secrétaire de la mairie

La délibération prise lors du Conseil du 04/06/2021 n'incluait pas le grade de la secrétaire de mairie. Sur demande du Centre de Gestion, il convient donc de la refaire en incluant le grade d'adjoint administratif.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de modifier la délibération comme suit :

- qu'à compter du 01/09/2021, un emploi permanent de secrétaire relevant des grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ou de rédacteur, à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures 35/35^{èmes}), est créé.
- charge Madame le maire de procéder à l'actualisation de l'état du personnel, à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés. et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

POINT 5 – Suppression d'un emploi permanent de secrétaire à la mairie

Afin de palier à la charge de travail administratif, le Conseil Municipal a décidé le 04/06/2021 de la modification du temps de travail du secrétariat. La secrétaire de mairie a pris ses fonctions à 35h depuis le 10/09/2021.

Il convient donc de procéder à la suppression de l'emploi permanent de secrétaire de mairie relevant des grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ou de rédacteur, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 20 heures (soit 20/35^{èmes}) ;

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité :

- qu'à compter du 01/09/2021, l'emploi permanent de secrétaire de mairie relevant des grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ou de rédacteur, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 20 heures (soit 20/35^{èmes}), est supprimé.
- Et charge Madame le maire de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération

POINT 6 – Contrôle des poteaux incendie

La société SPI procède au contrôle des installations de sécurité incendie de la commune.

POINT 7 – Présentation par M. Franck GRANDGIRARD, vice président à la CCSAL en charge de produits résiduels de la réforme de la gestion des déchets pour notre commune

M. GRANDGIRARD est venu présenter au conseil les modifications qui interviendront à compter du 1^{er} janvier 2022 dans le cadre de la collecte des déchets et qui feront l'objet d'une communication particulière à l'attention des villageois très bientôt.

POINT 8 – Point travaux et urbanisme

Accessibilité :

Compte tenu d'une première lecture défavorable de notre demande d'autorisation de travaux nous avons dû déposer une nouvelle demande. M. BERSINGER, architecte, a en charge de revoir sa copie dans un délai court. Toutefois cela repousse encore les travaux qui ne pourront commencer qu'en période de congés scolaires donc soit en fin d'année soit sur la période de février.

Le parking n'étant pas concerné par la demande de subvention au titre de la DETR puisque non éligible et l'autorisation d'urbanisme ayant été accordé le Conseil décide de débiter les travaux par cette réalisation.

Les clôtures :

Madame le maire informe le conseil que les demandes de création de clôture ne supposent pas à ce jour de déclaration préalable. Le PLU pose des contraintes d'installation qui doivent être respectées toutefois, sans délibération du conseil municipal la déclaration n'est pas obligatoire.

Elle rappelle toutefois que dans le cas où la clôture est mitoyenne avec le domaine public une déclaration d'intervention sur le domaine public est exigée.

POINT 4 – Divers

CCID :

La commission CCID aura lieu le 18 octobre à 18h

Dépannage d'eau à Largitzen

La commune de Largitzen a subi une panne de son installation de pompage. Nous avons assuré durant 3 jours la fourniture en eau de la commune jusqu'à dépannage et changement de leur pompe. 10 camions de 30m³ d'eau pompée à notre source ont été ainsi prélevés.

OA EDF Solaire

Nous avons pu facturer à notre prestataire :

16 183,96 € pour le contrat de la salle polyvalente pour la période du 27/03/2020 au 27/03/2021

Et 4 378,48€ pour le contrat du hangar à bois pour la période du 12/08/2020 au 12/08/2021

TVA

Le dossier FCTVA a pu être déposé dans les temps, nous espérons une compensation à hauteur de 31 000€ conforme à ce qui a été inscrit au budget.

Vente terrain

La parcelle rue du Sundgau qui a été arpentée ne fera finalement l'objet d'une vente. Nous devons donc renoncer à la recette de 7000€ attendue.

Erosion des sols et coulées de boue

Compte tenu des conséquences des orages de ce printemps et dans le cadre d'une campagne nationale en collaboration avec l'agence de l'eau notamment, la chambre d'agriculture va réaliser un diagnostic sur notre commune, partagé notamment avec les agriculteurs. Elle nous présentera ensuite un plan d'action qui pourra intégrer des mesures préventives de lutte contre l'érosion. Dans le cas où des actions seraient envisagées, il est d'ores et déjà prévu des dispositifs de financement tant par l'EPAGE Largue que par l'agence de l'eau.

Eau :

Les analyses de l'eau révèlent une eau conforme aux exigences. Il est prévu de faire un nettoyage du réservoir en mai 2022.

Jour de la nuit :

Nous avons été invités à participer à l'événement « Le Jour de la nuit » le 9 octobre 2021. Il s'agit d'une journée-soirée dédiée à la sensibilisation aux conséquences de la pollution lumineuse et aux économies d'énergie. Chaque commune peut proposer des animations pour ses habitants, l'extinction de l'éclairage public ou bien réaliser une baisse de la luminosité des luminaires.

Nous avons choisi d'organiser une exposition de photo suivi d'un débat et d'une balade de nuit. Le détail de l'organisation sera précisé dans les jours à venir.

Commission fleurissement :

La commission fleurissement aura lieu le samedi 16 octobre à 11h

Com de rentrée :

Présentation du projet du bulletin. Distribution prévue fin de semaine prochaine

Station d'épuration

Le rapport de la SATESE fait état d'un entretien insuffisant de la station par la CCSAL. La dégradation de la station est visible et des nuisances apparaissent. Madame le maire propose de réaliser un courrier à l'attention du président afin de solliciter la réalisation de travaux.

Chapelle ST JEAN

Madame le maire a rendu compte des échanges avec l'Association St Jean-Baptiste

POINT SUPPLEMENTAIRE : ONF - Approbation des coupes

M. WININGER Sébastien, adjoint en charge de la forêt communale, présente au conseil municipal le programme de travaux pour l'année 2021 préparé par l'ONF.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le « programme de travaux d'actions pour l'année 2021 » tel que présenté, et autorise M. WININGER Sébastien à le signer.

POINT SUPPLEMENTAIRE : Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 – Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat :

M. WININGER Sébastien explique au Conseil que le Gouvernement a décidé d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025 et que ceci est inacceptable.

Les impacts seront considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens, et le risque est une dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, à la majorité des membres présents :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

La séance est levée à 23h30

Prochain conseil le vendredi 10 décembre 2021